

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Le retour des marchés sur le sol louviérois**

Le Conseil National de Sécurité, réuni ce mercredi 13 mai, a confirmé l'enclenchement de la phase 2 du plan de déconfinement à partir du 18 mai prochain, phase qui autorise la réorganisation des marchés sous réserve de l'accord des autorités locales.

C'est chose faite à La Louvière. La Ville vient de valider son plan de réouverture des marchés. Dès ce lundi 18 mai, les citoyens pourront donc de nouveau faire leurs emplettes dans les sept marchés hebdomadaires de l'entité.

Réouverture ne signifie cependant pas que les marchés fonctionneront comme avant. Certes, l'ensemble des commerçants titulaires d'un emplacement sera invité à dresser leur échoppe. Mais les directives sanitaires édictées par le Gouvernement fédéral et par le SPF Économie devront être observées strictement, ce à quoi se sont attelés les services communaux.

Les étals seront espacés d'au moins 1,5 mètres. Des mesures d'hygiène très strictes seront données aux marchands ambulants (port du masque obligatoire, respect des distances de sécurité, aucune distribution d'échantillons de nourriture ou de boisson, interdiction pour les clients de manipuler la marchandise et de consommer sur place...). En outre, il leur sera demandé d'assurer le respect d'une distanciation sociale d'1,5 mètres minimum entre chaque client devant leur stand et de favoriser le paiement sans contact.

Les citoyens seront invités à se déplacer individuellement, excepté pour l'accompagnement des personnes mineures ou nécessitant une assistance. Du gel hydroalcoolique sera mis à leur disposition et le port du masque préconisé. Un rappel des règles de sécurité et des gestes barrières à respecter sera affiché à l'entrée des marchés et aux différentes échoppes.

Les services de la Ville s'assureront du respect de ces consignes et géreront le flux de fréquentation qu'ils pourront réguler.

Les marchés se tiendront aux heures et aux endroits habituels, excepté celui du samedi à La Louvière. Son plan d'implantation a dû être ajusté pour des raisons évidentes de respect des directives sanitaires. Il sera désormais agencé entre la place Maugrétout et la place Communale, boulevard Mairaux inclus :

- Lundi de 8h à 13h – **La Louvière**, place Maugrétout
- Lundi de 8h à 13h – **Strépy-Bracquegnies**, rues du Noulet, Florentine Joos-Lambert et vieille place
- Mercredi de 8h à 13h – **Haine-Saint-Pierre**, Grand Place
- Mercredi de 14h à 17h – **Houdeng-Goegnies**, place de Goegnies
- Jeudi de 8h à 13h – **La Louvière**, place Maugrétout
- Vendredi de 8h à 13h – **Houdeng-Aimeries**, place d'Aimeries
- Samedi de 8h à 13h – **La Louvière**, boulevard Mairaux, places Maugrétout et Communale

Nous comptons sur chacune et chacun des citoyens pour leur collaboration dans le respect et l'application de ces mesures, et ce, dans l'intérêt de tous.

En cas de questions précises, merci de téléphoner au 064 277 811.

Le service communication